

Madame, Monsieur,



Les psychologues de l'Éducation nationale ont un rôle spécifique au sein de l'École. Ils sont les seuls professionnels formés à une écoute attentive et distanciée, manifestant de la disponibilité psychique pour aider chacun de ses interlocuteurs - élève, enseignant, parent - à mettre en mots, en lien et en sens ce qui est souvent vécu dans la difficulté, dans la souffrance. Connaisseurs de l'institution scolaire, de ses missions et de son fonctionnement, ils sont capables de nourrir leur réflexion et leurs interventions aux sources des études et travaux de l'ensemble de la psychologie actuelle et des recherches en éducation.

Ce sont des interlocuteurs de référence pour les enseignants et les familles. Ils participent à la mise en place de dispositifs d'aides spécialisées aux élèves en difficulté et assurent les contacts avec les psychologues travaillant dans d'autres institutions, avec les structures de soin, avec d'autres professionnels du champ social et de l'aide à l'insertion. Ils exercent si nécessaire, une fonction de médiation entre les enseignants et les familles dans la recherche constructive de liens, de dialogue et de mise en cohérence autour du projet scolaire ainsi que personnel des enfants et adolescents. Ils jouent également ce rôle entre l'enfant et l'enseignant. Leur présence reconnue et leur disponibilité au sein de l'institution scolaire contribuent au suivi des situations et des personnes, en inscrivant leur action dans la durée.

Leurs compétences en matière d'évaluation permettent d'éclairer les enjeux de telle ou telle difficulté d'apprentissage et contribuent à l'élaboration de projets pédagogiques et/ou d'orientation adaptés aux besoins et possibilités de chaque élève.

De par leur formation, les psychologues de l'Éducation nationale sont appelés à intervenir, selon des modalités variées, sur des questions très diverses et souvent complexes. Ils se réfèrent au code et règles déontologiques professionnelles des psychologues.

Aujourd'hui, la reconnaissance statutaire des psychologues du premier degré n'est pas actée et nous demandons une formation et un recrutement comparable à celui des psychologues des autres fonctions publiques c'est à dire après le master 2 de psychologie, toutes options. Le nombre de recrutements tant des psychologues du premier degré que des conseillers d'orientation-psychologues sont dramatiquement bas.

Que se passerait-il dans l'institution scolaire si, demain, il n'y avait plus de psychologues de l'Éducation nationale dans les écoles, dans les collèges et dans les lycées ? Comment les familles déjà pénalisées par leurs conditions de vie difficiles pourront-elles recourir pour leurs enfants, en cas de besoin à cette aide capitale pour leur évolution harmonieuse ?

Leur intervention au sein du service public est une assurance pour que tous les élèves quelle que soit leur origine sociale aient accès à une écoute, un suivi, des conseils personnalisés relatifs à leur scolarité et leurs projets d'avenir. Elle est également une ressource dans la mise en œuvre d'une politique éducative véritablement ambitieuse pour tous les élèves, soucieuse de lutter contre les déterminismes sociaux et de favoriser l'accès à l'autonomie et l'émancipation de tous les jeunes.

Les organisations de notre groupe ont alerté sur les conséquences de projets guidés par la seule rentabilité des moyens investis dans le système éducatif, sur le développement et le devenir des enfants et des adolescents. Il faut désormais inverser la tendance.

Nous vous appelons, Madame, Monsieur le député à intervenir lors du débat sur la loi pour la refondation de l'École, pour que le rôle des psychologues du premier degré et des conseillers d'orientation-psychologues soit reconnu pleinement et statutairement et que les recrutements de ces personnels soient augmentés afin de leur permettre d'exercer toutes leurs missions au service des élèves et de leur famille et des équipes éducatives.

Nous restons à votre disposition pour une rencontre dès que possible.

Association des Conseillers d'orientation-Psychologues France

Association Française des Psychologues de l'Éducation Nationale – premier degré

Société Française de Psychologie

Collectif Co-psy SNES

Syndicat National des Psychologues

Syndicat National des Psychologues de l'Éducation Nationale-UNSA

Collectif Psychologues « scolaires » SNUIPP

**Contact :** Nicole MARUT 06 87 03 89 01 [nicolemarut@yahoo.fr](mailto:nicolemarut@yahoo.fr)